

Commune de Mauriac (Cantal)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du huit avril, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 8 avril 2022

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

Présents :

Edwige ZANCHI
Cyrille ROLLIN
Raymonde THESSANDIER
Jean Jacques VAISSIER
Béatrice CARTAYRADE
Olivier PRAT
Maryse BONNET
Elisabeth BALADUC
Jacqueline BORNE
Jacques SERRAT
Gille FRUTIERE
Sabine RIVET
Sylvie FENIES
Guillaume POINAT
Géraud MAZE
Julien CHAMBON
Audrey LAFARGE
Alain DELASSAT
Andrée BROUSSE
Mireille LEOTY
Gérard VIOLLE
Stéphanie SERIEIX

Etaient représentés :

Georges ALBESSARD ayant donné pouvoir à Cyrille ROLLIN
Geneviève RONGERE ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,
Michel PAPON ayant donné pouvoir à Jacques SERRAT,
Bruno DUFAYET ayant donné pouvoir à Béatrice CARTAYRADE,
Claudine HEBRARD ayant donné pouvoir à Edwige ZANCHI,

Etaient excusés :

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

2022-04-14 / 12

Subventions de fonctionnement

Madame le Maire propose à l'assemblée d'allouer des subventions de fonctionnement aux associations au titre de l'année 2022.

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	27	0	0

DECIDE d'allouer des subventions de fonctionnement comme suit :

Bénéficiaires	Propositions 2022
Association à caractère sportif	23 550,00 €
Vélo Club de Mauriac	5 000,00
FCAM	6 000,00
Jeanne d'Arc Gym	6 000,00
Judo Club	1 500,00
Amicale Cyclo	1 500,00
Pétanque Mauriacoise	1 500,00
L'étoile sportive collège du Méridien	300,00
Mauriac Volley	500,00
Moto Club Mauriac	1 000,00
Arthrose Mauriacoise	250,00
Association à caractère éducatif	3 700,00 €
Coopérative école primaire Jules Ferry	380,00 (coopérative)
	310,00 (décloisonnement)
	1 000,00 (RASED)
	760,00 (ULIS)
	150,00 (BCD)
Coopérative école maternelle Jules Ferry	350,00
Association pour la promotion de l'école de l'innovation pédagogique de St Bonnet	150,00
APEL Ecole Notre Dame	600,00

Association à caractère social	8 150,00 €
Comité des Anciens combattants d'Afrique du Nord	1 000,00
APF France Handicap	100,00
Association des conjoints survivants	150,00
Conseil Départemental de l'Accès au Droit	500,00
Club Pays Vert	1 500,00
Association Protection Civile de Mauriac	2 000,00
Association Le Chat Perché	1 800,00
Association de Fil en Aiguille	350,00
Association Elles	600,00
Comité d'organisation de la virade de l'espoir	150,00
Association à caractère culturel	1580,00 €
Comité des Fêtes de Cruzit-Haut	1 580,00
Association à caractère agricole	300,00 €
Groupement de Vulgarisation Agricole Mauriac Pleaux Salers	300,00
Total Général	37 280,00 €

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
A Mauriac, le 14 avril 2022



Le Maire,

Edwige ZANCHI

Envoyé en préfecture le 29/04/2022

Reçu en préfecture le 29/04/2022

Affiché le 29/04/2022

ID : 015-211501200-20220414-DELB20220414_12-DE

Berger
Levrault

Envoyé en préfecture le 29/04/2022

Reçu en préfecture le 29/04/2022

Affiché le 29/04/2022



ID : 015-211501200-20220414-DELB20220414_12-DE